

Note

Date : Le 3 juin 2020

Destinataire : Conseil de l'ACPPU

Expéditeur : David Robinson, directeur général de l'ACPPU

Objet : Questions découlant de la 87^e assemblée du Conseil

Le bureau de l'ACPPU a donné suite à toutes les résolutions des associations membres adoptées à la 87^e assemblée du Conseil, exception faite des suivantes :

RÉSOLUTION 15 c) LIBRE EXPRESSION SUR LES CAMPUS

Dans la résolution qu'ils ont présentée, SEFPO/Alberta demandaient à l'ACPPU de rédiger un bulletin et une ébauche de clause modèle sur la liberté d'expression traitant des préoccupations des collèges et universités relatives à la sécurité et à leurs coûts, et garantissant l'accès à la liberté d'expression sur tous les campus sans égard à la capacité de payer.

La question a été confiée au Comité de la liberté académique et de la permanence de l'ACPPU qui l'a étudiée lors de sa dernière réunion. Un groupe de travail est en voie d'élaborer une ébauche qu'il soumettra à l'examen du comité lors de sa réunion du mois d'août.

RÉSOLUTION 15 e) CAISSE DE DÉFENSE DE L'ACPPU

Dans la motion qu'ils ont présentée, Laval/St. Thomas demandaient au directeur général de mener une enquête sur les pouvoirs respectifs des organes de gouvernance de l'ACPPU et de la Caisse de défense de l'ACPPU et de faire rapport des liens entre les deux organes de gouvernance lors d'une prochaine assemblée du Conseil.

Après l'assemblée du Conseil de novembre, j'ai fait des recherches dans les archives de l'ACPPU afin de recueillir de l'information pertinente sur la création de la Caisse de défense de l'ACPPU et sur ses liens avec l'ACPPU au fil des ans. J'ai par la suite communiqué avec un conseiller juridique externe afin d'examiner les structures de gouvernance tant de l'ACPPU que de la Caisse de défense de l'ACPPU. Mark Blumberg, de Blumberg Segal LLP, a effectué l'examen juridique et m'a fait parvenir une ébauche en février. Il devait participer à l'assemblée du Conseil d'avril afin de présenter aux délégués ses observations et recommandations préliminaires. Étant donné le report de l'assemblée d'avril en raison de la pandémie, nous explorons actuellement la possibilité de tenir une rencontre virtuelle pour qu'il puisse présenter son opinion.

J'ai également rencontré le Comité de planification et d'orientation de la Caisse de défense de l'ACPPU en février. J'ai transmis au comité mes premières observations sur l'histoire et l'évolution de la Caisse de défense. Nous avons discuté de différentes possibilités quant aux structures de gouvernance et à l'harmonisation entre l'ACPPU et la Caisse de défense. En conformité avec l'esprit de la résolution de Laval/St. Thomas, je vais produire un rapport final à l'intention des délégués que j'espère distribuer cet été de sorte qu'un suivi puisse être donné à la prochaine assemblée du Conseil.

RÉSOLUTION 15 f) CENTRES DE COUNSELLING DES UNIVERSITÉS

Aux termes de la résolution qu'ils ont déposée, Memorial/Dalhousie demandaient à l'ACPPU d'entreprendre une enquête sur les centres de counselling des universités dans tout le pays pour déterminer les préoccupations passées et actuelles des membres du corps professoral des services de counselling, y compris, mais sans s'y limiter, les questions et problèmes liés à la liberté académique et à la charge de travail.

Le personnel de recherche de l'ACPPU se penche actuellement sur cette question.